



ARRÊTÉ N° 2024-270

CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Publié par affichage électronique
sur le site du CDG 35

www.cdg35.fr

le 15/03/2024

Portant liste nominative des candidats admissibles
AUX CONCOURS EXTERNE, INTERNE et 3^{ème} CONCOURS
d'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE 2024
Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

VU le décret n° 2011-789 du 28 juin 2011, modifié, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté n° 2023-586 du 27 avril 2023, portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne et des Pays de la Loire, des concours externe, interne et troisième concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe 2024.

VU l'arrêté n° 2024-27 du 15 janvier 2024, portant liste nominative des membres du jury des concours externe, interne et troisième concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe 2024.

VU l'arrêté n° 2024-28 du 15 janvier 2024, portant liste nominative des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et troisième concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe 2024.

VU l'arrêté n° 2024-29 du 15 janvier 2024, portant liste nominative des correcteurs désignés pour participer à la correction des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe 2024.

Vu les délibérations du jury, réuni le 14 mars 2024,

A R R E T E :

Article 1 :

Le nombre de candidats déclarés admissibles à la session 2024 des concours externe, interne et troisième concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe, organisés par le centre de gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne et des Pays de Loire, est arrêté à 33(trente-trois), selon la répartition suivante :

Concours externe	15
Concours interne	13
Troisième concours	5
TOTAL	33

La liste nominative des candidats admissibles est jointe en annexe.

Article 2 :

Le Directeur général du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 3 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,
Le 15 mars 2024

LISTE DES CANDIDATS ADMISSIBLES
AUX CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS
D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
Session 2024

Centre de Gestion organisateur :

Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine
 Village des Collectivités Territoriales
 1 avenue de Tizé - CS 13600
 35236 THORIGNÉ FOUILLARD CEDEX

NOM	Prénom	Voie	Identifiant
ARGOUALCH	Killian	EXTERNE	221773
BLOCH	Jennifer	EXTERNE	221710
CAROUGE	Brice	INTERNE	221970
COURSEAUX	Marianne	INTERNE	221978
DANTREGUE	Canelle	EXTERNE	221931
DIGUET	Christophe	INTERNE	221793
DUBREUIL	Florian	TROISIEME CONCOURS	221522
GARENTON	Mikael	INTERNE	221955
GASSAMA	Pauline	TROISIEME CONCOURS	221910
GOVERNAYRE	Francois	TROISIEME CONCOURS	221830
HENRY	Maurine	EXTERNE	221520
HINGRAY	Camille	TROISIEME CONCOURS	221998
HOUSSIERE	Sébastien	INTERNE	221894
KERAUTRET	Pierrig	INTERNE	221849
LAINE	Guillaume	EXTERNE	221746
LE GUENNEC	Carole	EXTERNE	221668
LE ROUX	Guillaume	EXTERNE	221695
LEMEILLEUR	Audrey	INTERNE	221538
LESOURD	Christophe	EXTERNE	221737
MARIE	Victor	EXTERNE	221666
MEVEL	Adrien	INTERNE	221991
MORIN-SEROT	Elodie	EXTERNE	221960
MOUROUX	Lucie	INTERNE	222010
PERRAY	Guillaume	INTERNE	221745
RIO	Anne-Laure	EXTERNE	221721
ROY	Mathieu	EXTERNE	221871
SCHOENAHN	Emilie	EXTERNE	221589
SMOLARZ	Pierre	TROISIEME CONCOURS	221808
SOURDRILLE	Kevin	INTERNE	221629
THOMAS PIEDINOVI	Laetitia	EXTERNE	221557
VANNIER	Cécile	INTERNE	221909
VILLAIN	Maxime	EXTERNE	221927
VOISINE	Romain	INTERNE	221975

Soit 33 candidats admissibles.